

Contrat AMAP POISSON GIE Ile d'Yeu 2022-2023

Les colis sont constitués de 2,5Kg à 3,5 Kg de poisson de pêche de saison. Le poisson est préparé à l'île d'Yeu. Les colis sont au tarif unitaire de **35€**.

Les poissons sont livrés entiers ou vidés voir levés en filet fonction de l'espèce.
Tout poisson consommé cru doit être congelé au préalable au minimum 24h.

Lieu de livraison: **EARL Cormerais frères Le Haut Coin 44140 Aigrefeuille sur Maine**

Référentes:

Hélène BICHON 06 60 50 00 74 helenebichon@wanadoo.fr et

Bénédicte CORMERAIS 06 77 24 09 47 emmanuel.cormerais1974@orange.fr

Dates des livraisons 2022:

9 à 10 livraisons dans l'année un **mercredi** par mois **entre 17h et 18h**.

Dates 2022: **21/09; 19/10; 16/11; 14/12**

Dates 2023: fixés ultérieurement

Les engagements du pêcheur:

- Le poisson a été pêché 48 heures avant la livraison et le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires sont assurés.
- Le contenu du colis est déterminé selon la pêche et la saison
- La charte amap pêcheurs de l'île d'Yeu est respectée
- une rencontre une fois l'an minimum et une présence sur une partie du temps de la livraison (de 17 à 17h30)
- En cas de soucis exceptionnels, la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagement du consomm'acteur de l'amap:

- je suis responsable de l'acquisition de mon colis sur les lieux et aux heures des livraisons.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé, ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- j'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par les producteurs.
- Je suis à jour de mon adhésion de 5€ à l'amap d'Aigrefeuille sur Maine

Modalités de paiement: **chèques à l'ordre de GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu**



Engagement pour 9 à 10 livraisons minimum à 35€

Nombre de colis par mois X mois X 35€ =

Nombre de chèques d'un montant de soit un total de

fait à le

Nom.....

Tel: Courriel

Signatures

l'amapien

le pêcheur Eric Taraud